

ARRÊTE MUNICIPAL N°291-2024-COU PORTANT AUTORISATION REGLEMENTATION STATIONNEMENT et CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Valence-en-Poitou, Vienne ;

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R36 - R 44 - R 225 ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 juillet 1974 approuvant la huitième partie de la signalisation routière ;

Considérant qu'en raison de **travaux de réfection de la toiture avec évacuation de gravats au 1 rue André Brouillet à Couhé**, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation ;

A R R E T E

Article 1 : Mr Jérôme NAUD est autorisé à effectuer des travaux de réfection de **sa toiture avec évacuation de gravats à son domicile du 1 rue André Brouillet à Couhé**

Article 2 : Le stationnement est interdit au droit du chantier. Seuls les véhicules de chantier sont autorisés à stationner.

La rue est fermée à la circulation pendant les travaux à partir du carrefour de la Rue du Stade jusqu'au parking du Relais 375. Des panneaux de déviation seront mis en place et enlevés à chaque fin de journée.

Article 3 : Ces dispositions sont applicables les samedis 13 et 20 juillet 2024.

Article 4 : Des panneaux réglementaires et toutes mesures de sécurité sont mis en place par l'intéressé.

Article 5 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des usagers.

Article 6 : Les contraventions aux dispositions qui précèdent, sont constatées et Poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

Article 7 : Les services de Police et de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du Présent arrêté.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté à :

- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Notifié à l'intéressé ;
- Et affichée.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Valence-en-Poitou, le 12 juillet 2024

Par délégation,
Le Maire délégué,

Grégoire CHASTEL

